



BISSONNETTE FORTIN GIROUX

Cabinet d'avocats, s.a.

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

St-Jérôme, le 12 mars 2018

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

800 Place Victoria, 2^{ième} étage

Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 phase 3B – Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 3, sujet B

Preuve de l'ACIG aux fins de l'audience du 9 au 13 avril 2018

Notre référence : 3070-0371

Chère consoeur,

La présente a pour but d'informer la Régie qu'à la suite de la nomination de notre analyste, Madame Esther Falardeau, au poste de régisseur, l'ACIG a décidé de retenir les services de Monsieur Paul Paquin pour témoigner en tant qu'analyste de l'ACIG à l'audience du présent dossier qui est cédulée pour être tenue du 9 au 13 avril 2018.

Cela dit, vous comprendrez que l'une des difficultés associées au remplacement de Madame Falardeau par Monsieur Paquin réside dans le fait que la preuve écrite de l'ACIG, pièce C-ACIG-0084, constituée du mémoire rédigé par Madame Falardeau, a été officiellement déposée au dossier en date du 20 septembre 2017. Devant cet état de fait, nous nous sommes interrogés sur l'à-propos de demander à Monsieur Paquin de faire siens tous et chacun des propos tenus par Madame Falardeau dans ce document et de témoigner ensuite à la Régie sur son contenu tout comme s'il en était lui-même l'auteur.

Après mûre réflexion et consultations auprès de Monsieur Paquin, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait beaucoup plus équitable et transparent envers non seulement Monsieur Paquin, mais aussi envers l'ACIG, la Régie, Énergir et tous les autres intervenants concernés que notre nouvel analyste prépare un mémoire amendé formulant, dans ses propres termes, la position qu'il recommande à l'ACIG d'adopter à l'égard des enjeux abordés dans le mémoire que nous avons déjà déposé.

Il est très important de souligner qu'il n'est pas question ici pour l'ACIG de modifier la substance de la position énoncée dans notre mémoire initial, pièce C-ACIG-0084.



Monsieur Paquin nous a d'ailleurs déjà informés qu'il est d'accord, pour l'essentiel, avec les conclusions et recommandations relatées dans ce mémoire.

Il s'agit plutôt ici de permettre à notre nouvel analyste de reformuler cette position dans des termes avec lesquels il est lui-même confortable tout en lui permettant d'apporter les nuances ou corrections mineures qui s'imposent pour refléter plus adéquatement sa pensée. Nous soumettons respectueusement que cette façon de procéder est hautement préférable à celle de demander à Monsieur Paquin d'endosser intégralement et sans réserve les propos énoncés dans un mémoire rédigé par une autre personne.

Compte tenu que l'audience est cédulée pour débiter le 9 avril prochain à 13h00, nous croyons qu'il serait juste et raisonnable d'accorder à l'ACIG jusqu'au lundi le 19 mars prochain pour déposer son mémoire amendé sous la signature de Monsieur Paul Paquin. Cette échéance nous paraît tout à fait raisonnable en ce qu'elle permettra à la Régie, Énergir, et aux autres intervenants de prendre connaissance de ce document et même de formuler des questions ou commentaires à son égard bien avant le début de l'audience.

Nous vous prions donc de considérer la présente comme une demande officielle de la part de l'ACIG à l'effet d'être autorisée à produire un mémoire amendé sous la signature de Monsieur Paul Paquin d'ici vendredi le 19 mars 2018 dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Enfin, et pour ceux qui ne connaissent pas Monsieur Paquin, nous croyons opportun de joindre à la présente son *curriculum vitae* à jour, lequel indique notamment qu'il a agi et agit toujours comme analyste de nombreux intervenants dans plusieurs dossiers devant la Régie.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX



Guy Sarault, avocat
GS/cf

p.j. (*curriculum vitae*)

cc : Énergir a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Dossiers réglementaires
ACIG a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Madame Eveline Sallin
Madame Lucie Gervais
Monsieur Paul Paquin

